

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 39 (1931)
Heft: 2

Artikel: Albert de Haller et l'incendie d'Arvel en 1792
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-30365>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tendant dont ils dépendent directement. Que nous voilà loin de certaines idées simplistes sur le moyen âge ! — Ce travail paraîtra dans la *Revue historique vaudoise*.

L'opinion d'un ambassadeur sur la Suisse de 1834.

Nous voici ramenés par M. *Marius Perrin* à l'époque de Charles Monnard. Il s'agit d'une lettre inédite, propriété de la Bibliothèque cantonale vaudoise, à qui elle a été remise par M. Hoinville, ancien professeur à Lausanne. Elle est du marquis de Rumigny, ambassadeur de France en Suisse ; elle est datée de Berne, le 30 juillet 1834. Son destinataire était probablement Désiré Nisard, alors journaliste, plus tard critique littéraire et historien de la littérature française. Dans sa lettre, M. de Rumigny émet sur la Suisse d'alors un jugement d'ensemble et des appréciations souvent sévères, parfois justes, sur la politique des cantons, sur les partis, les hommes et les journaux.

Cette lettre sera publiée, avec le piquant commentaire de M. Perrin.

Séance levée à 16 h. 15.

H. M.

ALBERT DE HALLER ET L'INCENDIE D'ARVEL EN 1762.

Notre collaborateur M. Paul Henchoz a publié dans la *Feuille d'Avis de Vevey* du 27 octobre 1930, une curieuse relation du grand incendie des forêts d'Arvel en 1762 et de la part essentielle que prit le grand Haller à la lutte contre le fléau. L'événement était important et, d'autre part, tout ce qui concerne Albert de Haller est de nature à intéresser le public. Nos abonnés liront donc sans doute avec plaisir le récit donné par le journal veveysan.

Nous devons le faire précéder de deux remarques explicatives.

Le grand savant et écrivain Albert de Haller fut, de 1758 à 1764, directeur des salines de Roche où LL. EE. faisaient transporter le sel exploité à Panex, à Ollon et à Bex. Pendant de nombreuses années, on fit aussi arriver l'eau salée dans cette localité. Elle y était évaporée dans des conditions convenables, grâce au voisinage et à l'utilisation des grandes forêts de la Joux Verte.

Le Grand Haller s'installa au château de Roche en 1758. Il y remplit ses fonctions pendant six ans avec beaucoup de zèle tout en profitant de son séjour pour étudier avec enthousiasme les montagnes du gouvernement ou bailliage d'Aigle. Il utilisa en outre ces quelques années pour écrire son *Histoire des Plantes de la Suisse* et sa *Physiologie*, deux de ses ouvrages les plus importants. On a conservé au château de Roche son cabinet de travail, « vraie cellule de bénédictin ».

Il faut remarquer aussi qu'à l'époque bernoise, le bailliage de Vevey ne s'étendait pas seulement jusqu'à Grandchamp entre Chillon et Villeneuve — comme le district actuel, mais jusqu'à l'Eau Froide, soit à la chaîne des monts d'Arvel et au village de Roche. C'est pourquoi les hommes du bailliage de Vevey furent appelés tout d'abord et ensuite concurremment avec ceux du gouvernement d'Aigle, à combattre le fléau.

Voici maintenant le récit de M. Henchoz.

Le 1^{er} juin, le fournier de la commune de Rennaz s'était rendu au Mont d'Arvel dans l'intention d'y commencer la provision de bois nécessaire pour son office. Il était accompagné de ses deux enfants et passa la nuit dans la forêt

auprès d'un feu, qu'il avait allumé davantage pour trouer l'obscurité que pour se chauffer. Il l'éteignit au matin, du moins l'assura-t-il au cours de l'enquête, et se remit à l'ouvrage dans une autre partie de la forêt. Durant la journée, de la fumée continua à traîner dans les taillis ; mais le fournier n'y prit point garde : la fumée et lui ça se connaissait !... Il fut bien surpris, le soir, de voir tout à coup des flammèches grimper aux buissons et gagner le sommet des arbres. Impuissant à parer tout seul au danger, et un peu inquiet aussi au sujet de ses enfants, il se hâta de descendre à Roche pour donner l'alarme et quérir de l'aide. Six hommes partirent aussitôt, mais malgré leurs efforts, ils ne parvinrent pas à circonscrire le feu. Quelques habitants de Rennaz, montés le lendemain avec le fournier n'y réussirent pas davantage. On voyait bien le feu de la plaine et même de Villeneuve ; personne ne s'en émut et personne ne bougea. Il y avait grande fête à Noville, où le préposé De Rameru avait organisé un tir franc et un banquet. Et pendant ce temps le feu gagnait la crête de l'Arvel et attaquait les résineux.

Le directeur des salines du Gouvernement d'Aigle, le savant de Haller, qui résidait alors à Roche, avait été délégué par LL. EE. aux séances de la Classe des pasteurs, le Synode d'alors, qui se tenait à Lausanne. Le 3 au soir, sur le chemin du retour, il aperçut le feu en arrivant à Vevey. Sans s'arrêter dans cette ville et pressant sa monture, il continue d'un trait jusqu'à Villeneuve, où il apprend que le feu dure déjà depuis deux jours, et que ce sont les forêts communales de Rennaz, Noville et Villeneuve qui sont menacées. Il députe aussitôt le châtelain de cette dernière localité faire rapport au bailli et lui demander d'envoyer des hommes en suffisance, puisque c'était sur le territoire de sa juridiction. De son côté, vu l'extrême danger que courait la

grande et belle forêt du Traversin, propriété de Leurs Excellences, il donne l'ordre de lever dans le gouvernement d'Aigle un fort détachement, qui devait se rendre sur les lieux dans la nuit, sous le commandement de l'assesseur Bertholet et de M. de Rovéréa.

Le lendemain tout ce monde redescendit à l'exception d'une garde composée de dix-neuf hommes. Le feu était éteint affirmait Monsieur l'assesseur. Il l'était si peu que le même soir, sous l'influence d'un vent violent, il reprenait de plus belle et gagnait toutes les crêtes couvertes d'épicéas. On voyait les sapins; tels des flèches ardentes, s'écrouler au fond du précipice dans un tourbillon d'étincelles ; des ruisseaux de résine enflammée coulaient comme une lave sur les flancs de la montagne. Le feu était si violent que les rochers en étaient calcinés. Il se propageait, raconte de Haller, en courant dans la mousse, dans l'herbe sèche, dans les bois pourris et même dans la terre. Le vent continuait à souffler et poussait toujours plus d'incendie du côté de Roche. Terrible nuit pour le directeur des salines. Le village était le grand entrepôt de sel de toute la région : 12,000 quintaux de la précieuse denrée remplissaient les magasins de Leurs Excellences. Pour parer à tout événement, de Haller fait amener les pompes à incendie les plus puissantes et les mieux outillées du bailliage, celles de Vevey et de La Tour, et tenir prêtes celles de Villeneuve et d'Aigle.

Au matin, il constate que seuls des moyens énergiques et de promptes décisions pourront enrayer le fléau et conjurer un désastre. Des colonnes de travailleurs ne cessaient d'arriver et de se masser autour du foyer de l'incendie. Il y en avait de quatre à cinq cents, malgré que ceux de la partie orientale du Gouvernement d'Aigle fussent retenus par un autre incendie qui venait d'éclater dans les forêts situées entre Morcles et Es Lex.

L'homme d'action qu'était le grand savant n'hésite pas à prendre le commandement de cette troupe ; le bailli de Vevey, qui venait de se rendre aussi sur les lieux, veut bien lui remettre la direction de tous les travaux et l'investir de toute l'autorité nécessaire sur les hommes de son ressort. Des escouades sont aussitôt formées. Tandis que les uns s'attaqueront à la grande tranchée que de Haller ordonne de creuser depuis la crête de la montagne jusqu'à l'Eau froide, et dévaleront les bois coupés jusque dans la gorge du torrent, d'autres s'emploieront à dénuder le rocher tout autour du foyer, allant jusqu'à enlever la mousse et même la terre mêlée d'humus, qui faisait fonction d'amadou et portait sournoisement plus loin des semences d'incendie. Du côté de la plaine, deux des plus grands châbles étaient marqués pour servir de limites extrêmes au fléau : il fallait les élargir dans les parties trop étroites et les nettoyer complètement en rasant les arbres et les buissons qui y croissaient çà et là. Cinq postes de surveillance sont établis en divers points de la région ; des baraquements sont élevés rapidement pour ceux qui devaient occuper les crêtes. Celui que le gouverneur a placé dans la gorge de la Golettaz a pour mission spéciale qui n'était pas sans péril, d'empêcher la propagation du feu par les débris enflammés qui tombaient à chaque instant du haut des crêtes dans ce petit vallon. M. de Rovéréa a l'ordre de raser une bande de la forêt du Traversin, si cela devenait nécessaire, pour isoler ce vaste et riche massif forestier du foyer de l'incendie. De la même façon la Joux verte était aussi mise à l'abri de toute atteinte.

Ce n'était encore là qu'une partie de la tâche. Il fallait ravitailler les travailleurs en eau potable et en vivres. Boilles, brantes, petits tonneaux faisaient la navette depuis le bassin supérieur de l'Eau froide ; les vivres arrivaient de Vevey, de Villeneuve, d'Aigle. Un huissier baillival présidait aux répartitions et prenait note de toutes les livraisons.

Chaque distribution comportait une livre et demie de pain et un demi-pot de vin par homme, une collation était préparée pour la relevée des équipes. Les officiers et les préposés recevaient leur repas de la propre table du Directeur des salines. Celui-ci se faisait présenter tous les hommes à leur arrivée et à leur départ, et leur remettait ses ordres par écrit.

L'embraselement de la zone circonscrite dura douze jours avec des alternatives de baisse et de recrudescence.

On s'était mis à l'œuvre, dit de Haller dans son rapport, le dimanche 6 juin, au nom de Dieu. Le 13 on pouvait licencier une bonne partie des sauveteurs, et le gouverneur faisait lire dans toutes les églises de son ressort un mandat renouvelant les anciennes défenses de faire du feu dans les forêts, ainsi que « celle de l'usage imprudent de la pipe ».

Le lendemain, le dernier foyer s'éteignait. Plus de deux cents arpents de bois divers appartenant aux communes de la plaine avaient été détruits.

Dans son rapport, daté de Roche, du 21 juin, de Haller donnait tout le détail des mesures qu'il avait prises, et décrivait la marche du fléau. Il annonçait qu'il indiquerait un peu plus tard les noms de quelques hommes qui s'étaient particulièrement distingués par leur courage pour que LL. EE. veuillent bien leur décerner la récompense qu'ils méritaient.

CERTIFICAT POUR UN BAILLI

Il arriva sans doute très souvent, de 1536 à 1798, à des ressortissants du Pays de Vaud de solliciter auprès des représentants de LL. EE. des certificats de bonne conduite. En 1798, les circonstances changèrent complètement et l'on vit des baillis qui, après avoir quitté le Pays de Vaud le 24 janvier, sollicitèrent de leurs anciens administrés une